



*Le Grand Maître Mondial
du Rite*

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Souverain Sanctuaire International

Zénith de

ABIDJAN, le 02 novembre 1998

AU T. C. F. JACQUES COUSIN

T. C. F. Jacques,

J'accuse réception de ton fax daté du 28 Octobre 1998 E. V. , réagissant à ma décision de suspendre momentanément le mandat donné au T. S. F. Michel KIEFFER, Président du Souverain Sanctuaire de France, pour la collation des grades de 90 et 95^{ème} degrés auxquels tu es intéressé.

Je prends bonne note de ta décision de mettre un terme à ton appartenance à notre Ordre pour compter de la date susmentionnée au grade de 18^{ème} degré ainsi qu'il te plaît de préciser.

J'espère que tu en as informé le T. S. F. Michel KIEFFER qui envisageait de t'élever ce week-end du 31 Octobre 1998 E. V. au 33^{ème} degré.

Toutefois, afin de nous éviter tout malentendu devenu malheureusement la plaie qui gangrène le Rite, je crois utile de préciser à nouveau le sens de ma décision. :

Je rappelle à toutes fins utiles qu'il s'agit d'une mesure de suspension (et non d'une révocation) de mandat prise à la suite du rapport établi par le T. S. F. Grand Médiateur Guy RENAUDIN aux termes de la récente réunion du Souverain Sanctuaire de France, qui comportait entre autres points à l'ordre du jour, l'examen de la demande de réintégration du T. S. F. Pierre Rycx. Lequel rapport t'a été adressé en annexe de mon précédent courrier.

Les abords du Temple n'étant pas déserts, ni l'écho silencieux, la sécurité des travaux autant que la quiétude de l'Ordre, ne pouvaient être garanties. Je me devais de refuser sur l'instant un tel risque qui désobligerait la mission qui est la mienne et que je n'aurais de cesse de rappeler :

« **Rassembler ce qui est épars** » afin de rétablir l'Ordre sur ses bases initiatiques traditionnelles.

Je t'ai recommandé la patience s'agissant d'un simple report que justifiait l'intérêt de l'Ordre et tu réponds par l'impulsivité ! Pis, tu insinues des motivations sur la qualification desquelles je m'abstiendrais de porter un quelconque jugement. Je te cite plutôt : « comment remettre en cause soudainement une décision prise semble t-il dans la sérénité, sur la pression de quelqu'un qui a été radié de notre Ordre ? ».

Je ne reviendrai pas sur l'expression « **remettre en cause** » dont l'usage apparaît abusif. Pour notre bonne compréhension à tous, il importe de rappeler que le T.^o S.^o F.^o Pierre RYCX, autrefois radié à vie de l'Ordre, a introduit récemment une demande de réintégration, en réponse à mon offre de réconciliation de Paix adressée à tous les Grands Conservateurs le 10 Juin 1998 E.^o V.^o.

Il appartient, et je ne parierai pas sur ce point de procédure, au Souverain Sanctuaire de France, d'apprécier le bien fondé de cette demande, après instruction de tous éléments du dossier, dans le strict respect de la Vérité et de la Justice. Ce dont je n'avais aucune raison de douter jusqu'à ton fax du 24 Octobre 1998, me mettant explicitement en garde contre une éventuelle décision magistrale qui pourrait entrer en opposition avec le vote prétendument négatif du S.^o S.^o de F.^o alors même que celui-ci n'a pas encore été convoqué.

A mon tour de te mettre en garde mon T.^o C.^o F.^o Jacques contre de tels agissements qui portent un nom : **chantage** : Attitude que nous ne saurions tolérer dans notre Ordre,

Au reste, je m'étonne qu'à ton degré (18^{ème}), tu sois autorisé à intervenir officiellement sur un dossier impliquant un patriarche 90^{ème} du Rite, nonobstant tes fonctions non officielles encore au sein du S.^o S.^o de F.^o et du S.^o S.^o I.^o.

L'état de confusion actuel ne saurait justifier, pour exceptionnelle que puisse paraître la situation, un tel manquement à nos grandes Constitutions et Règlements Généraux.

En tout état de cause, je réaffirme ma volonté de m'opposer à toutes diffamations et calomnies de FF.^o ou de SS.^o, d'où qu'elles viennent. Le Rite ne saurait se rebâtir sur les fondations du mensonge, des préjugés et d'intrigues de tout acabit.

L'expérience nous enseigne que toutes les dissidences qui ont ébranlé l'Ordre ces dernières années ont été l'œuvre essentiellement de décisions hâtives arrachées au S.^o G.^o M.^o M.^o sur la foi de simples allégations, au mépris souvent du fonctionnement régulier de nos instances judiciaires ainsi que des organes statutaires habilités à connaître des situations en cause.

Je ne puis permettre que les mêmes causes produisent de nouveau les mêmes effets.

La tradition spiritualiste de l'Ordre obligeant chacun de nous à manifester toujours plus de rigueur intellectuelle et morale dans le cadre d'une maçonnerie jadis qualifiée de « **savante** », nous invite corrélativement à nous défier de tout prosélytisme comme de combattre la contre-initiation dans nos rangs.

Dùssions-nous être réduits à une poignée de FF.^o et de SS.^o, le Rite poursuivra son œuvre séculaire. Ainsi qu'aimait affirmer un B.^o A.^o F.^o :

« **Ici tout se fait tout seul** ». Nul besoin par conséquent de vaines précipitations et encore moins de tenter d'arrêter le mouvement.

« **Ce qui doit se faire se fera en son temps** ».

Néanmoins, je ne désespère pas que l'appel pressant de l'œuvre difficile certes mais combien exaltante de refondation de notre Ordre, saura vaincre le vieil homme qui s'agite en chacun de nous.

Tr.: Acc.: Frat.:



Cheickna SYLLA